

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

sucre
Question écrite n° 11060

#### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche au sujet des restructurations industrielles dans le secteur sucrier. En effet, après la fermeture de la sucrerie d'Attigny dans les Ardennes, c'est au tour de celle de Saint-Germainmont de se voir confronter à ce problème même s'il ne s'agit que d'une fermeture partielle. En plus de l'aspect local, c'est tout le département des Ardennes qui s'inquiète des conséquences d'une nouvelle fermeture sur l'économie et sur le tissu social. Afin que ce secteur d'activité continue à être présent dans les Ardennes, il lui demande quelles mesures il entend prendre en faveur de ce secteur.

### Texte de la réponse

Dans la perspective d'une modification de l'organisation commune du marché du sucre à l'horizon 2001, les industriels nationaux ont pour objectif de préserver leur compétitivité en accroissant la production unitaire des sucreries pour se rapprocher des performances moyennes des groupes sucriers concurrents exerçant dans le nord de l'Union européenne (production moyenne de sucre par an et par usine de 170 000 tonnes aux Pays-Bas, de 140 000 tonnes au Danemark, de 120 à 130 000 tonnes en Allemagne contre une production moyenne de 90 000 tonnes en France). Dans ce contexte et face au risque d'une baisse des tonnages de betteraves à traiter du fait non seulement d'une éventuelle baisse des quotas, mais aussi de l'augmentation régulière de la richesse des betteraves en sucre, le groupe Saint-Louis Sucre vient de décider de maintenir en activité tous les sites de Saint-Louis Sucre jusqu'à l'an 2000, mais de suspendre en 1998 l'activité de « réception de betteraves et fabrication de sirop de sucre » à Saint-Germainmont tout en maintenant l'outil en état de fonctionnement durant au moins deux ans, afin d'être en mesure de faire face aux tonnages supérieurs de betteraves à traiter si la sole betteravière se maintient malgré l'augmentation de rendement sucre obtenu par hectare. Le groupe précise que les activités de cristallisation du sirop de sucre, de déshydratation de luzerne et de pulpes seront maintenues sur ce site, et que, parallèlement, seront renforcées la capacité de la sucrerie de Guignicourt, proche de 15 km de celle de Saint-Germainmont, ainsi que celle d'Eppeville. Dans ce contexte, les pouvoirs publics français portent une très grande attention au maintien sur le site d'une activité industrielle et du personnel afférent. Ils sont aussi attentifs à ce que les salariés dont les tâches seraient transférées de Saint-Germainmont vers une autre usine puissent continuer à travailler au sein du groupe Saint-Louis Sucre. Il s'agit d'obtenir que ces mutations se fassent sans impact négatif sur l'emploi. Enfin, ils ont sollicité ce groupe pour qu'il mette au service de cette région son savoir-faire afin d'y susciter l'émergence de nouvelles activités.

#### Données clés

Auteur: M. Jean-Luc Warsmann

Circonscription: Ardennes (3e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 11060 Rubrique : Agroalimentaire Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE11060

Ministère interrogé : agriculture et pêche Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 9 mars 1998, page 1268 **Réponse publiée le :** 4 mai 1998, page 2478